

Règlement Jeu Concours « *Dream Hotel Room #1* »

1. **SOCIETE ORGANISATRICE**

La société organisatrice du jeu est la SAS LUMA/Arles, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Tarascon sous le numéro 812 901 700, dont le siège social est situé 35 avenue Victor Hugo 13200 Arles.

2. **DOTATIONS A GAGNER**

2.1. **L'expérience**

Les dotations mises en jeu au titre du tirage au sort sont **5 lots de 1 nuitée** pour une personne, permettant de dormir dans l'oeuvre d'art « *Dream Hotel Room #1* », imaginée par l'artiste Carsten Höller en collaboration avec le chercheur du MIT Adam Haar, une installation unique où le lit se déplace en synchronisation avec les phases de sommeil et les rêves du visiteur, détectés par des capteurs intégrés (fréquence cardiaque, respiration, mouvements).

Les modalités pratiques de l'expérience sont plus amplement décrites ci-dessous.

Les dates des nuitées à remporter sont les suivantes :

- Nuit du mercredi 25 juin 2025 au jeudi 26 juin 2025
- Nuit du mardi 22 juillet 2025 au mercredi 23 juillet 2025
- Nuit du jeudi 28 août 2025 au vendredi 29 août 2025
- Nuit du jeudi 25 septembre 2025 au vendredi 26 septembre 2025
- Nuit du jeudi 23 octobre 2025 au vendredi 25 octobre 2025

2.2. **Modalités pratiques**

- L'expérience est conçue pour une personne. Le gagnant pourra toutefois être accompagné d'une personne supplémentaire (sans condition particulière).
- Chaque nuitée s'étend de 22h00 à 8h00 le lendemain matin. Le(s) participant(s) pourra(ont) toutefois quitter l'expérience à tout moment durant la nuit.
- L'accueil des participants aura lieu entre 22h00 et 22h15 à la Tour LUMA, Parc des Ateliers, 35 avenue Victor Hugo, Arles.
- Les participants devront se rendre sur place par leurs propres moyens.
- La nourriture n'est pas fournie et est strictement interdite à l'intérieur de l'exposition, de même que la consommation d'alcool ou de substances illicites ().
- De l'eau sera mise à disposition pendant la durée de l'expérience.
- Un agent de sécurité sera présent à proximité pour garantir le bon déroulement de l'expérience et assurer la sécurité des participants.

2.3. **Contre-indications médicales**

L'expérience n'est pas recommandée aux personnes souffrant de troubles du sommeil sévères, d'épilepsie, de troubles cardiaques, de troubles respiratoires, de vertiges, de claustrophobie, ou de toute autre condition susceptible d'être aggravée par un environnement sombre, confiné ou par des mouvements du lit.

Il est conseillé aux participants de consulter un médecin en cas de doute sur leur aptitude à participer à cette expérience.

3. MODALITES DE PARTICIPATION ET DEROULEMENT DU JEU

3.1. Conditions d'inscription

Le jeu concours est sans obligation d'achat.

La participation au jeu est ouverte à toute personne majeure à la date de la nuit pour laquelle elle participe, résidant en France Métropolitaine (Corse incluse), à l'exception des membres du personnel de la SAS LUMA/Arles, société organisatrice, de celui de ses sociétés affiliées, et des membres de leurs familles en ligne directe ainsi que des personnes vivant sous le même toit.

3.2. Déroulement du jeu

Pour participer, les participants devront compléter un formulaire en ligne sur le site internet en renseignant leurs coordonnées personnelles (à savoir nom, prénom, date de naissance, adresse mail, numéro de téléphone) ainsi que les nuits souhaitées pour bénéficier de l'expérience proposée.

Un même participant ne pourra gagner qu'un seul lot.

Le jeu débutera le 28 mai 2025 et se déroulera en deux sessions distinctes, chacune donnant lieu à un tirage au sort :

- **Première session :**
 - o *Période de participation* : du 26 mai au 15 juin 2025 inclus ;
 - o *Tirage au sort* : le 16 juin 2025 ;
 - o *Lots attribués* : Nuitées des 25 juin 2025, 22 juillet 2025 et 28 août 2025.
- **Seconde session :**
 - o *Période de participation* : du 26 mai au 31 août 2025 inclus ;
 - o *Tirage au sort* : le 1^{er} septembre 2025 ;
 - o *Lots attribués* : Nuitées des 25 septembre et 23 octobre 2025.

Il sera désigné un gagnant par nuit. 4 personnes supplémentaires seront également tirées au sort pour chaque nuit, et seront placées sur liste d'attente, dans l'ordre du tirage au sort, pour être appelées en cas de désistement du gagnant.

Le tirage au sort sera effectué par un commissaire de justice, conformément aux conditions définies dans le présent règlement, afin de garantir l'équité du processus.

Toute participation incomplète et/ou non conforme aux conditions énoncées ci-dessus, non validée et/ou enregistrée hors délai ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle. A ce titre, les participants autorisent la SAS LUMA/Arles à procéder à toutes les vérifications utiles relatives à leur identité et/ou à leur domicile. Toute communication ou tentative de communication d'informations fausses et/ou erronées entraînera l'élimination automatique du participant ainsi que la perte immédiate de son gain le cas échéant.

La SAS LUMA/Arles en tant qu'organisatrice, se réserve le droit d'annuler tout ou partie du présent jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelques formes que ce soit, dans le cadre

de la participation au Jeu ou de la détermination du gagnant. Dans cette hypothèse, la SAS LUMA/Arles, en tant qu'organisatrice, se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

3.3. Remise des dotations

Les gagnants et suppléants seront contactés par les équipes de la SAS LUMA/Arles via les coordonnées indiquées dans leur formulaire de participation, dans un délai de 48 heures suivant le tirage au sort.

Les gagnants disposeront alors d'un délai de 24 heures à compter de cette prise de contact pour confirmer leur acceptation du lot et leur présence à la date attribuée.

En cas de non-réponse dans ce délai, de refus du lot ou d'impossibilité de participation, le suppléant suivant dans l'ordre du tirage au sort sera contacté selon les mêmes modalités, et ce jusqu'à épuisement de la liste des suppléants.

Si aucun des participants (gagnant ou suppléants) ne confirme sa participation dans les délais impartis, la SAS LUMA/Arles se réserve le droit de réattribuer le lot ou de l'annuler.

4. RESPONSABILITES

La SAS LUMA/Arles ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu. La SAS LUMA/Arles en décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir du fait de la jouissance de la dotation gagnée et/ ou du fait de son utilisation.

5. DONNEES PERSONNELLES

La SAS LUMA/Arles s'engage à respecter l'ensemble des principes et obligations applicables au responsable de traitement, tels que prévus par le règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des données (« RGPD ») et la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dans sa version en vigueur (« LIL »).

Le participant au jeu concours doit donner un consentement libre et éclairé et peut le retirer à tout moment.

En participant à ce jeu, il pourra également solliciter son inscription à une newsletter de la SAS LUMA/Arles.

Cependant, la collecte des données personnelles des participants, à l'exception de celle mentionnée comme facultative, est obligatoire pour participer au jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.

- **Responsable du Traitement** : la SAS LUMA/Arles est le responsable du traitement des données personnelles collectées dans le cadre de ce jeu concours.
- **Finalité du Traitement** : Les données personnelles collectées (nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale, numéro de téléphone, etc.) sont nécessaires pour la participation au jeu concours, la gestion du lot, et l'envoi des communications relatives au jeu concours.

- **Base juridique du Traitement** : Le traitement des données personnelles est basé sur le consentement des participants, conformément à l'article 6(1)(a) du RGPD.
- **Durée de conservation** : Les données personnelles seront conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, et en tout état de cause, pendant une durée maximale de 36 mois à compter de la fin du jeu concours.
- **Droits des participants** : Conformément au RGPD, les participants disposent des droits suivants : accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité. Pour exercer ces droits, les participants peuvent contacter la Déléguée à la Protection des Données à l'adresse suivante : dpo@luma-arles.org. Les participants ont également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection des données compétente s'ils estiment que le traitement de leurs données personnelles constitue une violation du RGPD.
- **Destinataires des Données** : Les données personnelles des participants ne seront pas transmises à des tiers, sauf obligation légale ou avec le consentement explicite des participants. Seuls les équipes de LUMA/Arles en charge de l'organisation du jeu concours ainsi que le commissaire de justice en charge du tirage au sort ont accès à vos données à caractère personnel, uniquement dans le cadre du bon déroulement du Jeu, et ils sont soumis à une stricte obligation de confidentialité.
- **Sécurité des Données** : la SAS LUMA/Arles met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles des participants.
- **Transfert de données hors UE** : La SAS LUMA/Arles n'effectue aucun transfert de données personnelles vers des pays étrangers (hors Union Européenne). Si la SAS LUMA/Arles est tenue de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel elle est soumise, la SAS LUMA/Arles en informera les participants avant le traitement.

Enfin, et à toutes fins utiles, tous les détails relatifs à la politique de la SAS LUMA/Arles en matière de collecte et de traitement des données sont accessibles sur le site internet www.luma.org.

6. **EXPLOITATION DE L'IMAGE DU GAGNANT**

La SAS LUMA/Arles pourra solliciter l'autorisation des gagnants afin d'utiliser, pour les besoins de la communication faite autour du jeu uniquement, leurs nom, prénom, département et photographie, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation

7. **DEPOT DU REGLEMENT**

Le Règlement complet du Jeu est déposé chez Maître Guillaume TESSANDORI - Commissaire de justice - SELARL ACTHEMIS – BP 69 - 29, Chemin de Séverin - 13200 Arles - Tél. : 04 90 93 40 95 - Fax : 04 90 93 82 66 - cdj.provence@acthemis.com

Le règlement complet du jeu est disponible sur le site de la SAS LUMA/Arles.

Il peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite accompagnée jusqu'au 31 août 2025 inclus à l'adresse suivante : reservation@luma-arles.org.

Le fait de participer au présent jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toute infraction au présent règlement est susceptible d'entraîner la disqualification immédiate du participant.

8. LOI APPLICABLE ET CONTESTATIONS

Le jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : reservation@luma-arles.org

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.